



**Conseil Municipal
Du 5 août 2014**

Compte rendu

L'an deux mille quatorze, le 5 août à 20h 30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juillet 2014

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – DUBOIS Marie-France – BRETON Jacques – LOIZON Carole - ROY Franck – BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent – LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle – ALLIGNET Dominique -TRINQUARD Béatrice - MERAND Nelly – DENOUES Danièle – BEZAUD Cyril

Pouvoirs :

MARQUES-NAULEAU Nathalie donne pouvoir à LOIZON Carole

DEBORT Patrice donne pouvoir à DAGUISÉ Claude

DUBOIS Gaëtan donne pouvoir à RENOUX Laurent

CHAMPIGNY Aurélie donne pouvoir à BRAGUIER Isabelle

LEDON Didier donne pouvoir à DUBOIS Marie-France

Absents :

LAMPERT Flore - GAUVRIT Jean-Yves

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BRETON Jacques

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil du 02/07/2014 :

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire

- Sans objet

2014/70 – Rétrocession de l'éclairage public et de l'assainissement du lotissement rue des Anciens Combattants (Les Bonnins1 – 2 et 3)

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande formulée à plusieurs reprises par les copropriétaires du lotissement situé rue des Anciens Combattants (dénommé Les Bonnins 1-2 et 3) concernant la demande d'intégration de l'éclairage public et du réseau d'assainissement de leur lotissement dans le domaine communal.

Monsieur le Maire propose que ces infrastructures soient rétrocédées à la commune dans les conditions suivantes :

- éclairage public : obtention d'un avis favorable du consuel et ouverture du compteur (ces travaux étant à la charge du lotisseur)
- assainissement : réalisation par le lotisseur d'un passage caméra du réseau pour vérification de la conformité et remise des clés des postes de relevage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la rétrocession à la commune de l'éclairage public et de l'assainissement du lotissement Les Bonnins (Rue des Anciens Combattants) sous réserve que les conditions de conformité de l'éclairage et de l'assainissement soient respectées par le lotisseur ; le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la finalisation de ce dossier.

2014/71– Demande de subvention au titre du FRIL (Région) pour travaux de réhabilitation salle informatique et bibliothèque école DAUDET

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle informatique et bibliothèque de l'école DAUDET.

Cette opération d'investissement permettrait :

- la mise en conformité électrique de la salle
- l'accès des élèves à des outils informatiques de qualité
- l'accès à la culture en redynamisant la partie bibliothèque par l'achat de mobilier adapté mais également en séparant cette zone de l'ensemble de la pièce afin de permettre la tranquillité nécessaire aux élèves installés dans la partie bibliothèque
- l'accès de ces activités aux personnes à mobilité réduite

Le montant estimé de ces travaux se chiffrant à 12 666 € TTC, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter au titre du FRIL, une aide d'un montant de 3 166 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise la demande d'une subvention auprès des services du FRIL de la Région Poitou-Charentes pour les travaux de réhabilitation de la salle informatique et bibliothèque de l'école DAUDET.

2014/72 – Marché Public «Aménagement place René Monory et parking rue St Romain » : proposition de la Commission d’Appel d’Offres

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé au lancement d’un marché public « Aménagement Place René Monory et parking rue St Romain » (parking situé à côté de la laiterie et en face des cabinets d’ostéopathie et de de toiletteage canin).

Après examen des offres reçues, la Commission d’Appel d’Offres propose de retenir la société COLAS pour un montant de travaux de 63 539.66 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le choix de la Commission d’Appel d’Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents, valide le choix de la Commission d’Appel d’Offres et retient l’offre de l’entreprise COLAS dans le cadre du marché « Aménagement place René Monory et parking rue St Romain

2014/73 – Demandes de subventions – opération Aménagement place René Monory et parking rue de St Romain

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la place René Monory et rue de St Romain (parking situé à côté de la laiterie et en face des cabinets d’ostéopathie et de de toiletteage canin), Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter deux subventions au titre de ces travaux, à savoir :

Collectivité	Type de subvention	Montant total travaux éligibles	Montant subvention demandée
Conseil Général	PADC	52 949.72 € HT	10 589.94 €
Conseil Régional	FRIL	42 570.32 € TTC	9 950.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents, autorise la demande de subventions auprès du FRIL de la Région Poitou-Charentes et du Conseil Général pour les travaux d’aménagement de la place René Monory et du parking rue de St Romain.

2014/74 – Budget commune : Création opération « Aménagement place René Monory et parking rue St Romain» et Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante afin d’intégrer au budget le projet d’aménagement de la place René Monory et parking rue St Romain.

Budget commune – DM n°2 :

Investissement Dépenses :

- Opération n°215 – Aménagement parkings René Monory et rue St Romain
Art 2128 – Aménagement de terrains : **+ 71 000.00 €**

- Art 2111 – Terrains nus : - 63 158.49 €

- Opération n°206 – Aménagement paysager église St Pierre
Art 2128 – Aménagement de terrains : - 4 679.73 €

- Opération n°212 – Matériel 2014
Art 2188 – Autres immobilisations : - 3 161.78 €
- 71 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la création d'une opération « Aménagement place René Monory et parking rue de St Romain » et adopte la Décision Modificative n°2 au budget commune présentée ci-dessus.

2014/75 – Marché assainissement : prolongement du réseau assainissement de La Désirée au Petit Villiers – création opération et Décision Modificative n°2 budget assainissement

Le Maire informe le conseil que la commune a sollicité les services du SIMER concernant une proposition de contrat « in house » relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement de la Désirée au Petit Villiers.

Le montant du devis présenté par le SIMER s'élève à la somme de 267 868.02 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce devis et de créer une opération dédiée à cette opération au budget assainissement. Afin de permettre le financement de ce projet, Monsieur le Maire soumet également une Décision Modificative au Conseil.

Budget assainissement– DM n°2 :

Investissement Dépenses :

- Opération n°128 – Extension réseau La Désirée au Petit Villiers
Art 2156 – matériel spécifique d'exploitation: **+ 270 000.00 €**

- Opération 127 – Travaux divers 2014
Art 2156 – matériel spécifique d'exploitation : - 270 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (20 voix pour et une abstention) :

- accepte la proposition de contrat du SIMER pour le projet d'extension du réseau d'assainissement de la Désirée au Petit Villiers
- autorise la création d'une opération n°128 au budget assainissement
- adopte la décision modificative n°2 au budget assainissement présentée ci-dessus

2014/76 – Schéma départemental de Coopération Intercommunale – Eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières évolutions liées au Schéma Départemental de coopération Intercommunale - SDCI.

Le Maire rappelle l'arrêté du Préfet qui consiste à faire adhérer l'ensemble des syndicats d'eau, dont les syndicats d'Eau de Lençloître, du Haut-Châtelleraudais et le SMEEV au SIVEER, dans le cadre d'une dissolution/fusion au 01/01/2015.

Un avis défavorable à cette dissolution/fusion avait été émis lors d'un précédent conseil municipal.

Afin d'appuyer les syndicats d'eau dans cette démarche, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un nouvel avis défavorable à l'adhésion au SIVEER et un avis favorable sur la fusion des 2 SIAEP et du SMEEV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un nouvel avis défavorable à l'adhésion au SIVEER et un avis favorable sur la fusion des 2 SIAEP et du SMEEV.

2014/77 – Utilisation média site « Le Bon Coin » pour diffusion vente des terrains du lotissement communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différentes remarques formulées quant au manque de diffusion de l'offre de terrain concernant notre lotissement communal Résidence du Gué.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil d'émettre un accord de principe afin que la commune puisse diffuser, en son nom, une annonce sur le site du Bon Coin, ce qui pourrait rassurer les futurs acquéreurs parfois craintifs concernant les agences.

Il est précisé que les annonces de terrains sont déjà en ligne jusqu'au mois de janvier 2015 par l'intermédiaire des agences immobilières avec lesquelles un contrat de vente non exclusif a été conclu.

Par ailleurs, il semble opportun au Conseil Municipal d'étendre la diffusion de ces annonces aux magazines locaux tels Touraine Contact, 3D...

Monsieur le Maire indique que deux panneaux proposant les terrains à la vente seront également installés aux entrées de bourg ; la question de l'utilité d'un panneau supplémentaire côté route de Vaux est évoquée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à étudier les possibilités de diffusion d'annonces sur le site du « bon coin » pour les terrains du lotissement à compter du 1^{er} janvier 2015.

2014/78 – Vente étangs St Romain

Monsieur le Maire fait part au Conseil de ses démarches concernant ce dossier (situation géographique, superficie et prix).

Au vu des éléments rapportés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal dans son ensemble, constate que la réalisation d'une base de loisirs sur ce site est un projet trop onéreux pour la commune mais pourrait être intéressant à l'échelon communautaire.

Monsieur le Maire indique avoir déjà soumis ce dossier au Président de la Communauté de Communes pour étude.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de poursuivre les discussions avec le Président de la Communauté de Communes.

Questions Diverses

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le mardi 26 août 2014 à 20h30